

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DÉLIBÉRATIONS N°22**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le dimanche 22 avril à 10h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 16 avril 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7**

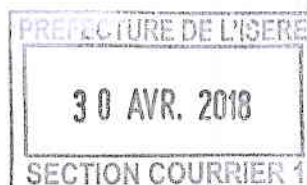
**PRÉSENTS :**

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, , Marc PARISÉ

**ABSENTS :Edouard BOS, Patrick HUSTACHE ; Michel JORCIN**

**POUVOIRS :**

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.



**OBJET : projet de parement pierre sur la façade de la Mairie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°72 du 17 décembre 2017 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'engager cette opération et de l'inscrire au Budget primitif 2018, et chargé le Maire d'effectuer les démarches relatives, notamment en termes de recherche de subventions.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la subvention obtenue auprès du Département de l'Isère – dotation territoriale pour un montant maximum de 2 931,00 €, correspondant à 75 % de la dépense éligible estimée à 3 908,00 € HT.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les devis reçus et propose de retenir l'offre de l'entreprise BPS pour un montant total de 3908.13 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité retient la proposition de l'entreprise BPS pour un montant de 3908,13 € HT, et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Stéphane GIRARD

Three handwritten signatures in blue ink, written over a faint grid background.

